

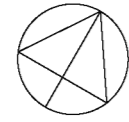


PLAN CANTONAL DE PROTECTION DES MARAIS,
DES SITES MARECAGEUX ET DES ZONES ALLUVIALES
D'IMPORTANCE NATIONALE (PAC MARAIS)

Haut-marais n° 15.1 "Sous-Martel-Dernier"

15.1

Plan de détail, échelle 1/5'000



Communes : Brot-Plamboz, Les Ponts-de-Martel, Travers

Auteur du plan :
Service de l'aménagement du territoire
Neuchâtel, le

Plan adopté,
Neuchâtel, le
Le Conseiller d'Etat,
chef du département de la gestion du territoire :
.....

Mis à l'enquête publique
du au

Sanctionné par le Conseil d'Etat,
par arrêté de ce jour
Neuchâtel, le
Le(La) Président(e) Le Chancelier

LEGENDE

Biotopes marécageux

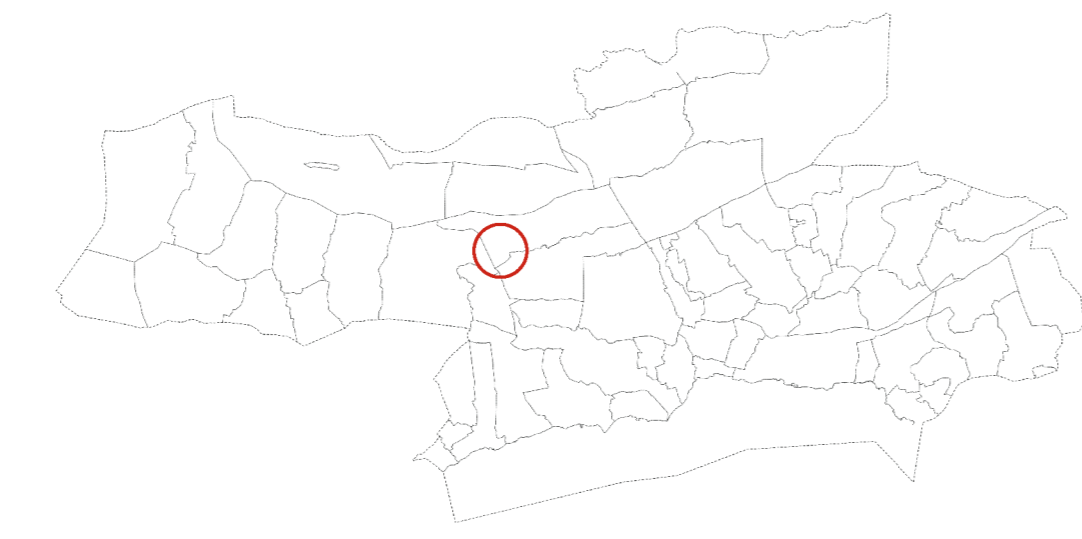
- Périmètre des marais mis à l'enquête en mai 1995 au 1:5'000
- Haut-marais
- Bas-marais

Zones-tampon

- Périmètre de la zone-tampon mise à l'enquête en 1996 dans le cadre du SAF de Brot-Plamboz
- Zone-tampon hydrique
- Zone-tampon trophique et biologique
- Zone-tampon hydrique, trophique et biologique

Notations indicatives

- Limite cantonale
- Limites communales
- Parcelle agricole
- Site marécageux
- Terrain agricole inclus dans biotope marécageux



Plan établi sur la base de :
Plan d'ensemble 1:5'000, Service des mensurations cadastrales, mises à jour 1981,1984
Plan parcellaire 1:5'000, Service des mensurations cadastrales

